

Compte rendu du Conseil municipal du 13 mars 2017 à 18h30

L'an deux mil dix-sept le treize mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur COURBE Philippe, Maire

Présents : COURBE Philippe, MERIC Jean-Paul, LARTIGUE Jacqueline, LAGARDERE Jean-Louis, BERNARD Isabelle, GARNAUD Jean-Philippe, PEYRUSSON Denis, GUILLON Josiane, LAMBERT Didier, LABBE Sabrina TRIAUD Hervé, TENEZ Jean-Michel, MANSION Michel.

Absents : GACHON Thérèse -> procuration à MANSION Michel.
SEMPROLI Pascale -> procuration à GARNAUD Jean-Philippe.

Secrétaire de séance : BERNARD Isabelle

Le procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité

Elections présidentielles du 23 avril et du 7 mai 2017 :

Le scrutin se déroule de 8 h à 19 heures ; Les tours de gardes sont formés avec 4 élus/assesseurs par période de 3 heures sachant que les assesseurs du dernier cycle participent au dépouillement.

Le tableau de répartition sera envoyé avec le compte rendu du CM.

Comptes administratifs 2016

Budget principal : la commune

Recettes de fonctionnement	937 125,50 €
Dépenses de fonctionnement	874 725,79 €
Excédent de l'année	62 399,71 €
Excédent reporté 2015	53 460,92 €
Excédent global 2016.....	115 860,63 €

Recettes d'investissement.....	259 239,42 €
Dépenses d'investissement	155 633,41 €
Déficit reporté 2015	36 2361,67 €
Excédent reporté 2016	67 344,34 €

Restes à réaliser dépenses	169 116,00€
Restes à réaliser recettes.....	77 925,00 €
Déficit.....	91 191,00 €

Besoin en investissement..... 23 864.66 €

Excédent de fonctionnement reporté :

115 860,63 € - 23 864,66€ =..... 92 013.97 €

Monsieur le Maire fait observer une baisse des factures d'électricité liées au changement de contrat portant sur l'éclairage public suite à l'effort d'investissement du passage en LED (44 000€ étaient prévus au budget, 33 641€ ont été dépensés). L'éclairage public concerne 8 000€ environ. 150 lampes de 150w, ont été remplacées par des lampes de 22 W , chacune fonctionnant 4 200 heures/an

IL convient de noter des dépenses importantes de fonctionnement au compte 6283 lié à l'entretien de l'école et de la mairie confié à une société de nettoyage : 5 456,78 €

L'augmentation du poste 62871 (services divers - prévu à 0 et réalisé 2 321€) correspond aux 7 permis de construire à 144€ l'unité et aux 13 déclarations préalables à 101€ l'unité déposés par des particuliers habitants de Bernos et instruit techniquement par la CDC du Sud Gironde. La commune doit en prendre la charge financière depuis le 1^{er} janvier 2017. Il est envisagé que les secrétaires de la commune en charge de la réception des dos-

siers, puissent inciter le dépositaire à la vérification du permis avant son envoi au service instructeur, afin d'éviter les refus qui sont facturés.

61558 : réparation importante de la tondeuse Kubota 4 000€

La répartition de la subvention entre la Caisse des écoles et le CCAS est la suivante :

Caisse des écoles 25 000€ (dont 20000€ pour la cantine, 5000€ pour les fournitures scolaires)
CCAS..... 2 360 €

Concernant les recettes, il est à noter :

70323 redevances occupation du domaine public pour 3 915€, correspond à la redevance France Telecom des antennes sur le terrain communal.

70688 Autres prestations de services pour 18 000€ correspondant au loyer de la poste et au fond d'amorçage des TAP qui a été de 50€ par an, par enfant versé en septembre et mars. La question se pose de sa pérennité l'année prochaine.

7325 exonération de la taxe d'habitation (prévu 10 000€ et réalisé 23 172€) est due à une réévaluation par l'état avec la loi de finance.

En section d'investissement, très peu d'investissement ont été réalisés ; cela a été une année d'études sur les placettes du foirail et le foyer ; l'année 2017 sera une année importante de travaux.

Gîte de Bacourey

Recettes de fonctionnement 42 170,90 €

Dépenses de fonctionnement 40 442,42 €

Excédent de l'année 1 728,68 €

Report excédent de 2015 9 560,04 €

Excédent global 11 288,52 €

Remarques : deux factures d'électricité ont été payées par erreur sur le compte de la commune et non du gîte, ce qui explique la différence entre les prévisions et la réalisation qui a été inférieure.

Le chiffre d'affaire correspond à une fréquentation stable et Mr MERIC observe qu'il sera difficile de faire mieux. Cependant, il convient de noter un excédent qui se réduit.

Caisse des Ecoles

Recette de fonctionnement..... 152 413,21 €

Dépenses de fonctionnement 155 803,86 €

Déficit de l'année..... 3 390,65 €

Excédent report de 2015 2 139,77 €

Déficit 2016 1 250,88 €

Ce budget comprend essentiellement le fonctionnement de la cantine scolaire. L'Augmentation des denrées ne permet pas de réduire le déficit ; toutefois le cuisinier, au cours d'une réunion de travail s'est engagé à voir la possibilité de proposer un repas de 2.55€/repas.

Afin de réduire le gaspillage, de diminuer la fluctuation de fréquentation des élèves en fonction des menus et de planifier/grouper les achats, la commission cantine a proposé au Conseil municipal un mode de facturation au mois. Le conseil municipal vote à l'unanimité cet accord de principe. L'information sera donnée aux familles par courrier avec le règlement.

Le déficit de la cantine est pris en charge par une subvention de la commune de 20 600€. Sur les 210 repas produits, 90 sont pris sur place et presque 60% sont livrés à des communes extérieures. Certaines de ces communes sont à la recherche d'autres moyens pour leurs repas et le risque de les perdre reste présent.

MME LARTIGUE fait remarquer que le respect de la réglementation liée à la mise en œuvre des plats et notamment le fait de filmer les préparations pour parcourir une distance minime, coûtent cher à la collectivité. Une autre solution pourrait être étudiée (couverture par exemple).

Lotissement de Baillet

Il n'y pas eu de dépenses et recettes nouvelles sur l'année 2016 les écritures comptables sont reconduites

Dépenses de fonctionnement	17 271, 43 €
Recettes de fonctionnement	17 271.43 €
Excédent reporté 2015	17005.17 €
Excédent global 2016	17 005.71 €

Recettes d'investissement.....	17 271,43 €
Dépenses d'investissement	17 271,43 €
Déficit reporté 2015	17 271,43 €
Déficit reporté 2016	17 271,43 €

Perte 266.26 €

Transports scolaires :

Recettes de fonctionnement	15 800,73 €
Dépenses de fonctionnement	17 246.14 €
Déficit de l'année 2016.....	1 445,41 €
Excédent reporté 2015	4 560,46 €
Excédent reporté de 2016	3 115,05 €

Excédent d'investissement 2016.....	7 297,56 €
Excédent reporté 2015	13 417,31 €
Excédent reporté 2016	20 714,87 € (amortissement du véhicule)

Mr COURBE lit au conseil la synthèse du percepteur sur les contrôles effectués sur la comptabilité.

Les comptes administratifs dans leur globalité et sous la présidence de Mme LARTIGUE Jacqueline sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait adopter à l'unanimité le compte de gestion dressé par le Receveur et dont les résultats sont en concordance avec les comptes administratifs.

LIGNE DE TRESORERIE :

Par précaution Mr le Maire explique qu'il est préférable d'ouvrir une ligne de trésorerie. Ceci permet de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour des besoins ponctuels et notamment dans le cadre de préfinancement des subventions des opérations d'investissement.

Le crédit agricole a été consulté pour une ligne de trésorerie de 100 000 € les conditions sont les suivantes :

Taux variable euribor	-0.329 %
Marge fixe	0.63 %
Taux ligne de trésorerie	0,301%
Frais de dossier :	100 €
Commission d'engagement	150 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

PROJET DE LA CHAUFFERIE et du RESEAU CHALEUR – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur MERIC rappelle le projet de création d'une chaufferie bois et de son réseau de chaleur (projet étudié par le SIPHEM). La chaufferie devra desservir le foyer, la mairie, et 3 logements sociaux. Ces différents bâtiments font par ailleurs l'objet d'une rénovation énergétique importante. Le coût proprement dit de la chaufferie et du réseau de chaleur est évalué à 76 450 € HT maîtrise d'œuvre et études techniques incluses. Si la solution « bois » amène des gains écologiques importants et promeut une filière économique locale, les surcoûts d'investissements par rapport à un chauffage classique nécessitent des participations externes pour permettre un équilibre économique de l'opération.

Après discussion le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De réaliser le projet de chaufferie bois pour un coût prévisionnel de 76 450 € HT,
- De solliciter une participation du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine de 27 000 € dans le cadre de son programme de Transition Energétique pour la Croissance Verte,
- De solliciter une participation de 15 000€ au Conseil Départemental de la Gironde,
- De financer le solde par une aide de l'Etat et sur le budget communal
- D'autoriser le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

PROJET DE LA CHAUFFERIE et du RESEAU CHALEUR – Maîtrise d'œuvre

Monsieur MERIC indique la complexité technique de ce projet et propose à la collectivité un accompagnement d'étude et de maitrise d'œuvre spécifique.

Après consultation de 3 cabinets, il propose de retenir la SARL Polydiag qui a fait une proposition selon les éléments suivants :

- une tranche ferme chaufferie bois réseau de chaleur, foyer : 4 100 ,00 € H.T,
 - une tranche optionnelle chaufferie bois réseau de chaleur, Mairie : ...1 790,00 € H.T
 - une tranche optionnelle chaufferie bois réseau de chaleur, logements : 1 410,00 € H.T
- Soit un montant global de 7 300 €H.T - 8 760,00 € TTC

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1) Approuve la proposition de SARL Polydiag telle que définie ci-dessus pour un montant global de 7300 €H.T, soit 8 760,00 € TTC
- 2) Autorise le Maire à signer le devis correspondant.

PROJET DE RENOVATION DU FOYER /MAIRIE – MISSION SPS

Après avoir pris connaissance du résultat de la consultation pour une mission Sécurité et de Protection de la Santé concernant les travaux de rénovation du foyer, de la mairie et des abords, Et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité approuve le devis SPS de Claude DIDIER, d'un montant de 1 450€ HT, soit 1 740,00 €.

Cette mission est obligatoire à partir du moment où il y a deux entreprises sur le chantier

PROJET DE RENOVATION DU FOYER /MAIRIE – AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire rappelle le contrat de Maîtrise d'œuvre initial (APS) de l'agence PRADAL établi en tranche optionnelles :

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux	320 000 € H.T
Taux de rémunération de	7 %
Un forfait de rémunération.....	22 000 € H.T
Taux de tolérance.....	7 %

Après étude du projet qui est estimé à la phase Avant-Projet Détaillé à la somme de 427 756,00 H.T, il convient d'actualiser le contrat de maîtrise d'œuvre avec l'avenant n°1 ainsi détaillé :

Estimation provisoire des travaux (APD)	427 756,00 € H.T
Taux de rémunération.....	7 %
Forfait définitif de rémunération.....	29 942,00 € H.T
Taux de tolérance	7 %

Après discussion le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- le nouveau montant du marché de maitrise d'œuvre du Cabinet PRADAL établi en tranches optionnelles et autorise le maire à signer l'avenant n° 1 correspondant :

L'appel d'offre est lancée (publication dans le journal le Républicain et sur la plateforme des marchés

publics d'Aquitaine)

- 18 avril 2017 à 18h ouvertures des plis par la commission d'appel d'offres
- 26 avril 2017 à 17 h présentation de l'analyse des offres
- Début juin lancement des travaux

Mr MANSION demande quelle position a été prise pour la toiture. La réfection totale est envisagée.

QUESTIONS DIVERSES

- Fonctionnement des TAP : Madame LARTIGUE demande que des jours de congés ou des récupérations ne soient pas données aux agents communaux sur les périodes TAP ou bien demande que leur remplacement soit assuré. Elle fait remarquer que les élèves sont très souvent agités, qu'ils se lassent des activités. De plus, il n'y a pas non plus de parents bénévoles qui peuvent aider sur les groupes. Les parents sont de plus en plus indisciplinés, à savoir que les enfants ne viennent plus régulièrement, malgré la charte signée en début d'année, stipulant l'engagement des familles pour une fréquentation régulière des TAP. Une réunion de la commission sera prévue rapidement.
- Création d'une chorale enfant français/occitan : Mme LARTIGUE présente le projet de la Bazadaise de créer un groupe auquel pourrait se joindre des enfants de Captieux. Le coût serait de 7 euros par mois et l'association demande à bénéficier de la salle multi-activités pour faire les répétitions hors temps scolaire le mardi de 16h30 à 17h30. L'accord est donné, toutefois Monsieur le Maire trouve le tarif un peu élevé compte tenu du prêt gratuit de la salle. Il demande de réfléchir à une cotisation mensuelle de 5€.
- Mme LARTIGUE demande s'il est prévu un budget pour le changement des jeux dans la cour de l'école des petits et demande ou en est la réparation de la fuite dans la Maison des sociétés. Elle signale également que la porte s'ouvre seule en cas de courant d'air.
- Garderie maternelle pendant la pause méridienne de 13h à 13h20 : Mme LARTIGUE fait remarquer qu'il a un problème de sécurité et de surveillance. En effet, légalement, il doit y avoir 2 personnes à surveiller pour 24 élèves. Or un des agents se retrouve souvent seul, l'autre passant beaucoup de temps à aider pour les toilettes. Mme LARTIGUE demande que les personnes concernées soient rapidement réunies afin de trouver rapidement une solution. Elle précise que les emplois du temps ont été validés avec les personnels lors de la commission ressources humaines qui s'était réunie au complet en août dernier. Mme LACAMPAGNE, secrétaire Générale rétorque qu'elle n'avait pas été invitée à cette réunion. Mme Lartigue lui répond que les emplois du temps lui ont été remis pour application après cette réunion. Mr Le Maire déclare qu'il fera une réunion avec les 3 agents de ce service. Il est soulevé le problème de surveillance lors de la sortie des TAP et des classes, ainsi que le problème d'agrément de la garderie par la CAF qui devrait être étudié.
- La cérémonie de commémoration de la fin de la guerre d'Algérie aura lieu le 19 mars à 10 h devant le monument aux morts.
- Mme BERNARD demande des informations complémentaires sur les logements de la fonderie de Gironde Habitat. Mr le Maire rend compte de la fin du chantier des logements réalisés; tous les logements sont attribués à des familles de la commune où hors commune, avec des jeunes enfants.

Prochaine réunion lundi 3 avril 2017 à 18 h 30.